

HEPNA (Huiles Essentielles Pures et Naturelles)

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Lieu-dit à Larrat 32120 – Monfort, France

(l'« Association »)

CHARTRE ETHIQUE

I - PREAMBULE

« Le Projet » : les membres de l'Association HEPNA (Huiles Essentielles Pures et Naturelles) se sont rapprochés en vue de mutualiser leurs compétences, moyens, ressources, services et techniques et de développer des coopérations mondiales dans le but de créer un label de qualité (label Huile Essentielle Pure et Naturelle) pour tracer les Huiles Essentielles pures et naturelles de la plante jusqu'au produit en rayon. L'objectif est de démarquer sur le marché les Huiles Essentielles 100% pures et naturelles labellisées Huile Essentielle Pure et Naturelle par rapport à des produits dénommés « Huiles Essentielles » constituées d'éléments de synthèse. La mission de cette Association est aussi de dénoncer la fraude.

II – ENGAGEMENTS DE LA CHARTE

Le Projet, initié et développé par l'Association HEPNA, est destiné à permettre aux consommateurs et utilisateurs d'Huiles Essentielles de faire un choix éclairé entre des produits naturels et vrais, dont les propriétés et les dangers sont connus, et des produits comprenant des éléments de synthèse, pour lesquels nous ne connaissons pas leurs effets et leur toxicité.

1. Ce Projet permet de tracer la production d'Huiles Essentielles pures et naturelles à la demande de membres bénéficiaires qui s'engagent en signant cette Charte.
2. Ce Projet a pour but de mettre en place un label de qualité Huile Essentielle Pure et Naturelle dans le but d'informer les consommateurs et les utilisateurs et de les protéger.
3. Ce Projet a pour but la défense des intérêts de la filière et notamment les producteurs qui se sont engagés à respecter les valeurs de la présente Charte.

Outre l'obligation de respecter ces missions, les membres bénéficiaires devront :

- Réaliser une évaluation périodique du Projet,
- Respecter les préconisations de l'Association HEPNA,
- S'assurer d'une traçabilité disponible et irréprochable tout au long du process de production des Huiles Essentielles ou des produits composés d'Huiles Essentielles,
- Respecter les exigences d'étiquetage et la charte graphique des produits labellisés Huile Essentielle Pure et Naturelle,
- Respecter et défendre l'image, les engagements et les valeurs de cette Charte Éthique, respecter les constituants et les membres de l'Association HEPNA, respecter les intervenants et partenaires de l'Association HEPNA à travers tout outil de communication.

III – VALEURS COMMUNES

Par la présente Charte, la démarche collective fondant le principe de l'Association, formalise son existence, affirme ses valeurs, et ses principes d'action partagées. Elle vise à :

- Préserver la santé publique ;

- Protéger l'environnement ;
- Protéger tous les métiers, les valeurs et les savoir-faire composant la filière des Huiles Essentielles ;
- Éliminer la fraude qui utilise les termes « Huile Essentielle » et « Pure et Naturelle » sur des produits contenant des éléments de synthèse.

La Charte doit être appliquée dans son esprit éthique et philosophique en intégralité.

Fondé sur le principe de coopération, le Projet global élaboré s'appuie sur des valeurs essentielles :

- Il mobilise les ressources humaines, naturelles, matérielles, scientifiques et financières et s'appuie sur l'engagement de ses acteurs ;
- Il s'appuie sur le respect mutuel, la diversité reconnue, la confiance et la convivialité, valeurs en actes du vivre ensemble et du faire ensemble ;
- Il reconnaît la co-construction, la formation et la connaissance comme des leviers de développement ;
- Il pratique la solidarité en actes aux niveaux local et global ;
- Il place au service de son développement la recherche d'innovations techniques et écologiques ;
- Il promeut et fait preuve de créativité à tous les stades de son évolution et de la mise en œuvre de ses activités ;
- Il recherche la qualité des échanges dans la communication et la transmission d'informations.

IV - PERSPECTIVES

L'initiative mise en place par le Projet vise à :

- Créer, consolider et développer des activités, des emplois durables et de qualité, au bénéfice du marché naturel et écologique des Huiles Essentielles ;
- Adopter une gouvernance démocratique s'appuyant sur des principes d'équité, de réciprocité, sur l'engagement volontaire des personnes et associant l'ensemble des parties prenantes ;
- Investir dans l'innovation écologique et la recherche scientifique, en réponse à des besoins sociaux ou sociétaux ;
- S'ancrer dans la création d'une fédération qui rassemblera les associations signataires de la Charte et possédant un même objet des convictions similaires, ayant une cause commune ou agissant dans le même sens.

L'affiliation à une fédération permettra aux associations de bénéficier de nombreux avantages.

Les institutions de type fédératif assument aussi les rôles suivants auprès de leurs adhérents :

- Appui technique et logistique ;
- Aide au développement (réalisation des activités) ;
- Soutien administratif (aide à la création d'association, aux demandes de subventions...) ;
- Communication autour des règlements qui régissent leur secteur d'activité (mise à jour ou abrogation d'une loi, adoption d'une nouvelle réglementation) ;
- Accompagnement et promotion des actions associatives (aide aux projets) ;
- Renforcement de la cohésion entre les associations adhérentes.

V – PRINCIPES D' ACTIONS PARTAGEES

Cette démarche collective se veut ouverte et inclusive. Les dimensions d'entraide, d'interaction, de réciprocité, de recherche d'actions et de progrès sont au cœur de celle-ci. Les adhérents de cette Charte s'engagent à :

- Développer une culture commune par le partage des connaissances et des savoir-faire ;
- Etre des ressources pour leurs pairs ;
- Prendre en compte au mieux les intérêts respectifs des différents membres contributeurs de la démarche collective.

En signant cette Charte, les membres de l'Association HEPNA, association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 entité juridique, ayant son siège social Lieu-dit à Larrat 32120 – Monfort, France, affirment leur volonté de construire et développer le Projet selon la définition, les valeurs et principes d'actions tels que précisés dans cette Charte.

Fait à MONFORT,
Le 13 décembre 2023

Signature de l'adhérent : Monsieur Thomas ROSTAING	Signature de l'adhérent : Monsieur Pierre-Yves MATHONNET
<i>Thomas ROSTAING</i>	<i>Pierre-Yves MATHONNET</i>
Signature de l'adhérent : Monsieur Charles BENNETT	Signature de l'adhérent : Monsieur Danillo PIZZIGHELLA
<i>Charles BENNETT</i>	<i>Danillo PIZZIGHELLA</i>
Signature de l'adhérent : Madame Laetitia BUSSET	Signature de l'adhérent : Monsieur Jean-Marc SOULAYRES
<i>Laetitia BUSSET</i>	<i>Jean-Marc SOULAYRES</i>